

Magnanville

magazine *un état d'esprit*



1936-2016 : 80 ans de congés payés

**Le maire et le conseil
municipal vous souhaitent
de bonnes vacances**

sommaire

4

→ nous

Culture et associations un engagement fort de la municipalité
Présentation de l'association Le Colombier-Magnanville
Complexe sportif : le règlement intérieur évolue

8

→ notre vie

Des réunions de quartier pour un dialogue de proximité
Fête de la ville
Vacances tranquilles

10

→ notre ville

Les professionnels paramédicaux de la maison médicale
La Pastorale inaugurée

11

→ notre territoire

La communauté urbaine GPS&O et Magnanville

→ Infos pratiques

Infos pratiques

Hôtel de ville
2 rue de la ferme – 7800 Magnanville
Tél : 01 30 92 87 27
www.magnanville.fr

Permanence des élus

Sur rendez-vous. Tél : 01 30 92 87 27.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél : 01 30 92 87 18.

Assistante sociale

permanence en mairie, sur rendez-vous
Tél : 01 34 97 80 80.

Bibliothèque municipale Jacques Prévert

Tél : 01 30 92 87 26
www.bibliotheque-mairie-magnanville.net

L'école des 4 z'Arts

Tél : 01 30 92 86 56
www.ecole4zarts.fr

Administrations

Police : 01 30 94 82 10
Préfecture : 01 39 49 78 00
Sous-préfecture : 01 30 92 74 00
Tribunal d'instance : 01 30 98 14 00
Conseiller juridique : 01 30 92 87 27
Défenseur des droits : 01 30 92 22 51
Écrivain public : 01 30 92 87 27 ; 01 34 00 16 16

Urgences

Samu : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18

Pharmacie de garde

pour la connaître, contactez le commissariat
Tel : 01 30 94 82 10



Bulletin municipal de Magnanville

Hôtel de Ville - Rue de la Ferme - 78200 MAGNANVILLE
Tél. 01 30 92 87 27 - Fax 01 30 92 38 17

Site Internet : www.magnanville.fr - Courriel : contact@mairie-magnanville.fr

Directeur de la publication : Michel LÉBOUC

Crédits photos : mairie de Magnanville - Regards Magnanville

Conception de la maquette : Public Imprim

20, rue Croix-des-Vignes - 92230 Gennevilliers - Tél : 01 48 20 69 47

Mise en page : Olivier Bellet

Impression : Imprimerie Environnementale Wauquier - 14 rue Georges Herrewyn - 78270 Bonnières-sur-Seine

Tél : 01 30 93 13 13 - Impression avec des encres végétales

Toute utilisation des photos et textes ne peut se faire qu'après accord de la mairie.

N° ISSN 01832549



Chères Magnanvilloises,
Chers Magnanvillois,

Jean-Baptiste et Jessica habitaient dans un pavillon de notre commune. Aujourd'hui, leur adresse est tristement connue pour avoir été le lieu d'un acte terroriste. Chacun de nous a conscience que le terrorisme peut frapper n'importe où, n'importe quand. Et pourtant, jamais je n'aurais pu imaginer qu'un tel scénario puisse se produire dans notre commune. Qui le pourrait ? « Menaces, terroristes, attentat, état d'urgence »... sont autant de mots terribles qui sont malheureusement entrés dans le vocabulaire courant. Des mots alimentés par des actes terrifiants qui se multiplient sur tout le territoire et sur tous les continents, suscitant naturellement en nous douleur, indignation, et colère.

L'équipe municipale et le personnel ont tout mis en œuvre pour répondre à la douleur et à l'émotion de nos habitants. Nous avons été particulièrement touchés par votre soutien, qu'il s'agisse d'un appel, d'un SMS d'un mail ou de votre présence lors de notre moment de recueillement en mémoire de Jessica et Jean-Baptiste.

Je tiens à vous remercier du fond du cœur pour ces attentions qui, au-delà de nos différences et de nos sensibilités, nous ont rassemblés. Rappelons que tous les actes terroristes visent à faire régner l'empire de la terreur génératrice de rupture de lien et de sens.

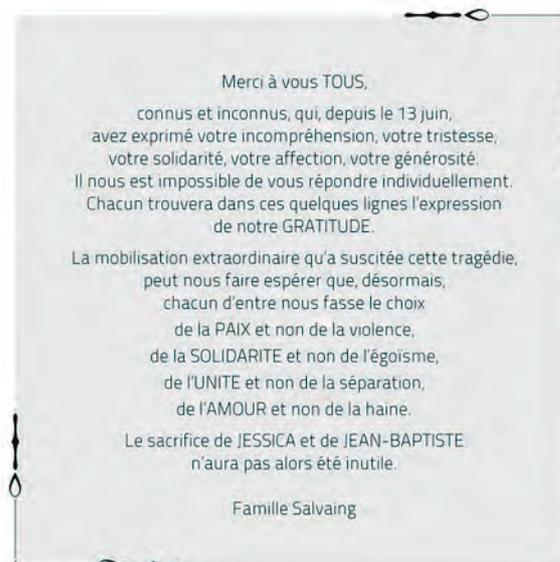
Après ce drame, la mairie a reçu plusieurs milliers d'euros de soutien ainsi que des jouets pour le petit bout de chou devenu orphelin. En lien avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Magnanville nous remettrons l'ensemble des dons à la famille de Jean-Baptiste et Jessica.

Nous devons plus que jamais nous montrer solidaires et rester fidèles aux valeurs de notre république : la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Je sais compter sur vous pour porter ces valeurs.

Michel LEBOUc

Maire,
Conseiller communautaire délégué
de la CU GPS&O



Tenez-vous informé(e) avec la newsletter

Pour tout savoir sur les derniers événements de la ville, recevoir le bulletin municipal, abonnez-vous à la lettre d'information depuis la page d'accueil du site www.magnanville.fr rubrique « de vous à nous ».

Bruit : respectons notre voisinage

Bricolage, travaux de jardinage, circulation d'engins motorisés sur la voie publique... le bruit est omniprésent et facteur de risques pour la santé. La municipalité rappelle, dans son arrêté du 23 octobre 2008, que les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage sont soumis au respect de certaines plages horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ; samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h ; dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Tribune libre :

Texte non remis.

Culture et associations un engagement fort de la municipalité

Denis Andréoléty est adjoint en charge de la politique culturelle et de la vie associative, une fonction qui vise à promouvoir une programmation culturelle de qualité, et plus largement, un véritable esprit associatif, porteur de valeurs et tisseur de lien social.



Magnanville Magazine : Comment s'articule la politique culturelle à Magnanville ?

Denis Andréoléty : Elle repose sur trois piliers que sont la bibliothèque municipale Jacques Prévert, future médiathèque, l'école des 4 z'Arts ainsi que la salle de spectacle Le Colombier et l'association éponyme qui lui est rattachée. En partenariat avec ces trois structures, nous envisageons un travail axé autour du spectacle vivant, du cinéma, de la médiation culturelle, du jeune public et une ouverture vers les différents établissements scolaires de la commune.

MM : Qu'en est-il de la vie associative ?

DA : Magnanville consacre une part importante de son budget à la vie associative : 13% hors coûts de fonctionnement. C'est un choix historique de la commune de s'appuyer sur un important réseau associatif, développant ainsi lien social et solidarités. Nous avons la volonté de poursuivre cet effort malgré les baisses de dotation annoncées. Nous sommes en effet fortement attachés à l'esprit de la loi de 1901 qui définit l'association comme la convention par laquelle des personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but non lucratif.

MM : Quels sont les freins à vos missions ?

DA : Malheureusement, nous vivons dans une société où l'individualisme a pris une place importante et dans laquelle il est bien difficile de donner aujourd'hui du sens au « collectif ». La difficulté de recruter de nouveaux bénévoles en est une preuve. Nous travaillerons dans les mois à venir à valoriser le bénévolat, le développer, susciter des vocations pour redonner des couleurs et du sens au « vivre ensemble ».

MM : En dehors des subventions, comment la municipalité soutient-elle son tissu associatif ?

DA : Dès la rentrée de septembre, la municipalité propriétaire des lieux, prendra en charge la gestion de l'ensemble des salles communales et assurera aux associations des services similaires à ceux des années précédentes : prêts de salles et de matériel, guide des associations, organisation du forum annuel, permanences, photocopies... Notre tissu associatif est une richesse que nous continuerons à valoriser.

Subventions associatives : comment sont-elles accordées ?

La municipalité soutient toutes les structures améliorant le quotidien des habitants. En 2015, 285 360 € ont été alloués à une cinquantaine d'associations. Ce montant a été reconduit en 2016, sur la base de nouveaux critères liés aux projets.

2 types

Le premier type de subvention est accordé, une fois par an, à l'appui d'un dossier bien étayé que les demandeurs déposent en janvier, en mairie. À réception des éléments, les services municipaux

instruisent la demande et procèdent à des vérifications comptables et juridiques. La commission finances étudie ensuite le dossier. Si son avis est favorable, l'aide est soumise au vote du conseil municipal. Le second type de subvention est versé à titre exceptionnel, sur justificatifs. C'est le cas, par exemple, des stages organisés par les sections sportives. Le conseil municipal délibère l'octroi de ce type d'aide au cas par cas. Les associations ont également la jouissance de la salle polyvalente, une fois dans l'année à titre gracieux.

Plus d'infos : mairie – service des finances – Tel : 01 30 92 87 27.

Association Le Colombier-Magnanville



L'association a pour projet la création d'un espace de culture et de vie qui englobe la salle de spectacle, le bar du colombier et la verrière attenante tout en investissant l'espace de la cour de la ferme en lien avec ses proches voisins.

Elle s'inscrit dans une continuité historique avec la volonté de tisser des partenariats avec les acteurs de la vie associative magnanvilloise.

Elle est animée par une équipe de 4 professionnels.

L'association a pour objectif :

- La diffusion, la co-réalisation, la co-production et la promotion de spectacles et d'événements artistiques ; l'organisation d'expositions, le tout dans Le Colombier et éventuellement hors les murs à Magnanville.
- Le développement d'activités artistiques dans les domaines des arts de la scène, de l'image et du son, des arts visuels et plastiques, de l'écriture et de la musique.
- L'organisation d'actions de formation et de stages en direction des scolaires et de tous publics.

Magnanville soutient ses associations

Elle propose :

- Des créneaux horaires à l'année dans les salles municipales.
- Le prêt de salles et de matériel pour les manifestations exceptionnelles sur demande à contact@mairie-magnanville.fr
- L'accès à une photocopieuse située au Colombier pendant les heures de permanences de la nouvelle association Le Colombier-Magnanville les mardi, mercredi, vendredi après-midi, samedi toute la journée à compter du lundi 29 août 2016.
Les photocopies noir et blanc sont gratuites et les copies couleur payantes à l'identique de l'an passé. Le papier n'est pas fourni.
- Des informations spécifiques aux associations pendant les permanences par les cadres de la nouvelle association Le Colombier-Magnanville.
- L'édition annuelle d'un guide des associations magnanvilloises.
- L'organisation du Forum des associations en septembre.
- La possibilité de déposer une demande de subvention.

L'association inclut une section « Ciné-Club » qui proposera une programmation d'œuvres cinématographiques autour desquelles auront lieu des ateliers, discussions, analyses et rencontres.

Elle vous donne rendez-vous :

- ✓ Au forum des associations le 4 septembre pour y découvrir :
 - La programmation artistique 2016/2017
 - Les tarifs
 - Les formules d'abonnement
- ✓ Lors des permanences qu'elle tiendra dans ses locaux à compter du 31 août :
 - Les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 17h30.
 - Le vendredi de 14h à 17h30
- ✓ A l'occasion de l'ouverture de la saison le samedi 17 septembre avec la compagnie « Les souffleurs commandos poétiques » et d'autres invités dans la cour de la ferme

Plus d'infos auprès de Dominique Ledent, président :
lecolombiermagnanville@gmail.com

Comment créer son association loi 1901 ?

Une dizaine d'étapes sont nécessaires pour faire aboutir votre projet. En tout premier lieu, rédigez les statuts que vous complétez par un règlement intérieur. Pensez à indiquer sa durée de vie (non obligatoire) et choisissez son nom et le lieu de son siège social. Organisez ensuite l'assemblée générale constitutive. Pensez également à déclarer votre entité en préfecture. Cette étape est fortement conseillée pour obtenir l'ouverture d'un compte bancaire, des subventions et protéger le nom de votre structure. Dans le cas d'activité physique et sportive, une déclaration supplémentaire est nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Enfin, certaines activités ou avantages nécessitent la demande d'un agrément. Renseignez-vous !

Plus d'infos : www.assistant-juridique.fr

49

C'est le nombre d'associations recensées à Magnanville. Culturelles, sportives ou humanitaires, toutes oeuvrent pour l'intérêt des Magnanvillois.

Vous retrouverez toutes les informations les concernant dans le guide des associations.



Devenez bénévole associatif

Vous aimez le contact et souhaitez vous investir dans l'organisation d'événements ou tout simplement dans l'administration d'une association magnanvilloise ? Contactez-la via le site de la ville, www.magnanville.fr, pages associations culturelles et sportives.

Prêt de salles et matériel : la gestion devient municipale

Quand et comment réserver une salle de la Ferme ou de l'espace de la Mare Pasloue ? Comment obtenir tables, chaises, grilles... ?

Toutes les questions logistiques des associations sont désormais gérées par les services municipaux. « Il n'est pas question de remettre en cause l'existant. Les créneaux d'utilisation des locaux qu'elles ont obtenus sont conservés en l'état. En dehors de ces plages usuelles, toute nouvelle demande devra être faite en mairie, par mail ou par courrier, » précise le maire, Michel Lebouc.

Pour mener à bien cette mission, les services municipaux sont désormais équipés d'un logiciel qui permettra de gérer l'ensemble des besoins.



Complexe sportif : le règlement intérieur évolue

Les modalités d'utilisation du Complexe Firmin Riffaud changent à la rentrée prochaine.

Il aura fallu quelques réunions de travail pour mettre au point les évolutions. Les avancées proposées par la municipalité ont été concertées avec l'ensemble des président(e)s des clubs et sections de l'Entente Sportive Magnanvilloise qui les ont d'ailleurs saluées.

Le travail élaboré redéfinit le cadre réglementaire de la promotion du sport porté par la ville et mis en place par les associations. Il replace chacun dans son rôle : la commune, propriétaire des équipements publics et les associations organisatrices des activités.

Zoom sur les évolutions

Le premier objectif est de permettre aux usagers de profiter des installations plus longtemps, notamment en période estivale. Le complexe ouvrira désormais donc plus tôt, en semaine 34 (vers le 20 août) pour les activités en salle. Les activités de loisirs de plein air resteront, quant à elles, accessibles tout l'été. En revanche, l'enceinte fermera chaque 1^{er} mai. De même, les associations pourront organiser des stages de formation sportive, en salle ou à l'extérieur, pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne. Rendez-vous dans une prochaine édition pour des informations complémentaires sur sa mise en œuvre.



Dominique S.

Les réunions de travail de refonte du règlement intérieur ont été très positives. Tous les acteurs, municipaux, dont je faisais partie, et associatifs y ont travaillé de près. Cette collaboration fructueuse aboutit à un document plus précis, notamment en ce qui concerne le fonctionnement et la sécurité.

Le tennis plus accessible pour les magnanvillois

La municipalité et le Tennis Club Magnanvillois rendent la pratique du tennis plus accessible en septembre.

Mais dès à présent, les adhérents du club ont de quoi se réjouir puisqu'ils peuvent taquiner la petite balle, de 8h30 à 22h30 sur les terrains découverts. Ces mêmes créneaux horaires seront applicables aux terrains couverts, dès le 22 août, une fois les sols des cours rénovés. Une aubaine pour le club qui pourra bénéficier alors de 12h supplémentaires de pratique hebdomadaire.

Tarifs préférentiels pour les magnanvillois

La municipalité a souhaité favoriser la pratique du tennis et rendre l'accès plus facile aux équipements exceptionnels existants. Le Tennis Club de Magnanville en a assuré la mise en œuvre. Cette collaboration a abouti à la création d'une adhésion annuelle spécifique de « découverte » pour les Magnanvillois fixée à 40 € pour les adultes et 20 € pour les mineurs, hors licence FFT. Cette nouvelle formule ne fait pas concurrence aux tarifs déjà pratiqués par le TC, mais est au contraire complémentaire. Elle ne tient cependant pas compte des inscriptions aux compétitions qui nécessitent l'achat de la licence

nationale. Toutes ces avancées sont le fruit de réunions de travail entre la ville et le club, depuis le mois de janvier.

« Notre volonté est d'encourager la pratique du tennis de découverte à tout âge. Nous avons demandé aux dirigeants d'être particulièrement vigilants aux attentes de la population » souligne Michel Lebouc, le maire qui songe déjà à étendre ce travail à d'autres associations.

Plus d'infos : sur le stand du tennis club au forum des associations, dimanche 4 septembre.



Ils ont vibré pour l'Euro Foot



Près de 550 enfants ont vécu au rythme de l'Euro foot, en juin.

Les animations ont débuté, le 18 juin au complexe Firmin Riffaud, par une rencontre d'une cinquantaine de jeunes de la section magnanvilloise et d'une dizaine d'adhérents de l'École Municipale Omnisports : un temps fort qui n'aurait pu se faire sans l'implication des bénévoles du football club et de Pascal Gimenez, directeur de l'EMO « Après une minute de silence en hommage aux deux policiers récemment décédés, les équipes formées se sont rencontrées en petits matchs. Cette animation est une réussite » informe Joseph Buron, président du club, qui pense déjà à la réitérer l'an prochain.

Les écoles aussi

Peu avant les vacances, les élèves des écoles élémentaires ont découvert la discipline, au travers de 6 demi-journées d'ateliers ludiques. Au programme : jeux de passe, tirs, conduite de balle sans oublier les règles à respecter... Il est certain que le foot n'a plus de secret pour eux désormais.

Jean-Paul S.

Le travail entrepris ces derniers mois avec la municipalité a abouti à un accord « gagnant-gagnant ». Les Magnanvillois vont découvrir le tennis, sur les courts 4 et 5, grâce à la nouvelle formule découverte à tarifs très modiques proposée par la municipalité. Le tennis club bénéficie désormais de créneaux horaires plus larges : un point très positif pour les joueurs qui pourront s'adonner à leur passion plus longuement.



Des réunions de quartier pour un dialogue de proximité

Les réunions de quartier organisées cette année dans les secteurs des Marronniers puis des Tilleuls ont été, une fois de plus l'occasion d'un échange privilégié avec les habitants.

Après un bilan de l'année écoulée, le maire a évoqué les futurs projets en lien avec les attentes des Magnanvillois, notamment en termes de logements et de commerces de proximité. Sandrine Martins, adjointe aux finances a ensuite rappelé les efforts de la commune pour maintenir une fiscalité maîtrisée dans un contexte de réductions des dotations de l'État.

Ces rencontres ont également permis à la population de formuler ses principales préoccupations. Au cœur de celles-ci : la circulation et les incivilités. La dangerosité de certains axes comme l'avenue de l'Europe, l'avenue des Tilleuls ou encore la rue de l'Ouest a été pointée du doigt. « La protection des riverains, en particulier aux abords des écoles est une priorité. Nous sommes en train de réfléchir à des solutions. Il faudrait par exemple capter les voitures sur le haut de Magnanville pour réduire les flux ». Actuellement, on compte 22 000 véhicules/jour sur le bas de l'avenue.

Concernant les incivilités, le maire a rappelé que chacun devait prendre ses responsabilités. La prévention n'ayant pas porté ses fruits, les stationnements gênants ou dangereux sont maintenant



verbalisés. Dans le même sens, le matériel urbain tel que les abribus doit être respecté. De trop nombreuses dégradations ont été constatées depuis son installation.

Pour finir, la rencontre aux Tilleuls a permis d'aborder l'utilité du bassin de rétention des Acacias grâce auquel des inondations ont pu être évitées lors des fortes pluies du mois de mai.

Une dernière réunion concernant les quartiers des Roussières, des Cytises et de la mairie sera reprogrammée après les congés. Ce report est consécutif aux derniers événements.

Une fête de la ville festive et conviviale

Cirque, concerts, contes, marionnettes, démonstrations sportives et autres animations ont ponctué la journée du 4 juin, sur le futur site de la mare Pasloue.

L'occasion pour le maire, Michel Lebouc, de dévoiler un peu plus le projet culturel et immobilier de cet espace. 150 logements, une médiathèque et un jardin de lecture devraient voir le jour, à l'horizon 2019, dans cet écrin de verdure qui conservera des éléments du patrimoine existant.

Malgré un temps bien incertain, l'événement a attiré près de 800 personnes. Certaines sont

venues pour découvrir ou le redécouvrir le site, d'autres pour écouter de la musique, assister à un spectacle ou passer un moment chaleureux à la buvette du comité des fêtes, d'autres enfin pour discuter du futur projet. Bien entendu les enfants, nombreux, étaient de la partie avec la fête de la jeunesse ponctuée de jeux (la tyrolienne aura eu un grand succès !) et de stands sans oublier l'animation sportive avec le gala de l'École Municipale Omnisports. Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition.



Pascaline C.

Merci pour la Fête de la ville et de la jeunesse. C'était un superbe après-midi pour les enfants. Nous avons particulièrement apprécié la gratuité, les jeux en bois et la tyrolienne. Nous participons souvent aux festivités à Magnanville (spectacles, feu d'artifice, expositions...). Notre fils y fait aussi de la gymnastique. Tout est toujours très bien organisé.



Magnanville reçoit ses entreprises et commerçants

Plusieurs entreprises, commerçants et professionnels de santé étaient présents à la rencontre organisée par la municipalité le vendredi 17 juin au Colombier.

Pour la première fois, l'équipe municipale a convié l'ensemble des professionnels implantés sur la commune pour échanger sur leurs attentes et leur présenter les différents projets de la ville. A cette occasion, le maire, Michel Lebouc a réaffirmé sa volonté d'accompagner les entreprises magnanvilloises. « La ville est prête à investir pour soutenir l'installation et le maintien de professionnels sur la commune. Nous aiderons aussi toute nouvelle initiative porteuse d'emploi sur le local ».

C'est donc un rapport gagnant/gagnant que la municipalité souhaite valoriser. Au-delà de la question de l'emploi, l'accès aux soins et à des commerces de proximité apportent un vrai confort aux habitants. Ce moment de convivialité a également permis aux professionnels de mieux connaître les activités de chacun, un bon moyen pour commencer à tisser un réseau d'entreprises.



Fin d'année scolaire

On dirait le Sud, Mirza, les cornichons... En mai et juin, le Colombier a vibré au son des chansons de Nino Ferrer : un spectacle de musique et théâtre réalisé par 80 enfants de Cours Moyen 1^{re} année, sous la houlette des professeurs de l'école des 4 z'Arts. Il aura fallu une année scolaire pour le préparer mais le jeu en valait la chandelle, au grand bonheur de leurs parents et amis. Quelques jours plus tard, 115 élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire offert par la municipalité. Un présent bien utile pour leur entrée en 6^e. Bonnes vacances à tous.

Vacances tranquilles

Vous partez en vacances cet été ? Pensez à vous inscrire au dispositif « Opération Tranquillité Vacances » mis en place par la Police.

Au minimum 48 h avant votre départ, complétez le formulaire disponible sur le site du ministère de l'intérieur ou sur www.magnanville.fr et retournez-le au bureau de police de Mantes-la-Jolie.

Votre inscription permettra aux agents de patrouiller autour de votre domicile. Pensez aussi aux liens de voisinage pour contribuer à une vigilance complémentaire.

Plus d'infos : 01 30 94 82 10 - www.interieur.gouv.fr.

Distribution des publications municipales

La ville recherche des étudiants, âgés entre 16 et 18 ans, pour distribuer, dans les boîtes aux lettres, les bulletins municipaux et autres publications tout au long de l'année.

Si cette mission vous intéresse, adressez votre lettre de motivation en mairie, à l'attention de :

Monsieur Le Maire
2 rue de la ferme
78200 Magnanville.

Les jeunes âgés de 16 à 17 ans devront accompagner leur courrier d'une autorisation parentale.

Plus d'infos :

Service Ressources Humaines – Tél : 01 30 92 87 27



Les professionnels paramédicaux de la maison médicale

Une orthophoniste, une ostéopathe, une psychologue et une sophrologue sont installées dans la maison médicale, au 10 rue des Mongazons.

L'arrivée de ces nouvelles praticiennes apporte un confort notoire pour les Magnanvillois qui bénéficient désormais d'une offre de soins élargie. « C'est aussi un point positif pour tout le Mantois qui constate une désertification des professions médicales actuellement » souligne le maire, Michel Lebouc.



Lila Verriest
Orthophoniste
Tél. 01 30 94 52 31

Jours de réception :
lundi, mardi, jeudi
et vendredi, de 8h
à 19h.



Sonia Wisniewsky
Ostéopathe
Tél. 07 68 01 67 50

Consultations les
mardi, mercredi
et vendredi de 9h
à 20h.



Élisabeth Boudenant
Psychologue
Tél. 06 78 36 80 63

Consultations
exclusivement sur
rendez-vous : du
lundi au vendredi,
de 9h à 20h et le
samedi, de 9h30
à 20h30.



Marianne Hélin
Sophrologue
Caycédienne
Tél. 06 89 48 51 71

Jours de réception : contactez
directement
M^{me} Hélin.

La Pastorale inaugurée

L'inauguration de la résidence La Pastorale a eu lieu samedi 28 mai en présence de la municipalité, du promoteur MDH et du bailleur social Logement Francilien.

À cette occasion le maire, Michel Lebouc, a présenté le lieu et évoqué son histoire commencée en 2009 avec la volonté de la municipalité, de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines et de l'Établissement public foncier, de requalifier le site des Mongazons.

Un programme à taille humaine, des services

Le programme immobilier compte 134 logements, dont 77 en accession à la propriété et 38 logements locatifs sociaux répartis sur cinq bâtiments de petite taille. 19 maisons individuelles seront livrées à la fin de l'année. Il comprend également un cabinet médical de 250 m² acquis par la commune afin de proposer à la population la présence de : trois médecins généralistes et quatre professionnels paramédicaux.

Ce projet connaît aussi une petite révolution avec l'arrivée des conteneurs enterrés pour la 1^{re} fois à Magnanville. Quant aux espaces verts, ils ont une place prépondérante avec l'implantation de deux rivières sèches chargées de permettre une rétention à la parcelle des eaux de pluie. Un projet dans l'air du temps et respectueux de l'esprit magnanvillois.



L'Euro Foot en fleurs

Cocorico... Les jardiniers ont paré la mairie aux couleurs de l'équipe de France à l'occasion de l'Eurofoot, en juin.



Le superbe décor a été réalisé, en grande partie, avec des palettes de bois et de la terre de récupération, des filets et poteaux pour le but et 300 pétunias pour former le coq.

Quelques 7800 plantes vivaces, agapanthes, Rudbeckia (famille des chardons), cosmos, artichauts et autres fleurs ornent les massifs et les rues cet été : des choix orientés économie puisque bon nombre d'entre eux seront réutilisés ultérieurement. Un grand bravo à toute l'équipe !

Fermeture administrative du Mag 2000

La commission départementale de sécurité du 24 mars 2015 a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du centre commercial en raison, entre autres, des défaillances établies du système d'extinction automatique d'incendie. Après plus d'un an de dialogue et de recherche de solutions avec les commerçants, la copropriété a confirmé, le 2 juin 2016, qu'elle ne disposait pas des moyens financiers nécessaires pour procéder aux travaux de mise en conformité. Le maire, Michel Lebouc, a donc pris la décision de fermer le centre afin d'assurer la sécurité des personnes qui le fréquentent, commerçants et clients. Un arrêté a été pris pour prononcer la fermeture administrative du centre au 28 juillet.

Poste : Le bureau de poste du centre commercial Mag 2000 reste ouvert pendant la période estivale. Du 4 juillet au 27 août, il vous accueille les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h30 à 17h30 et le samedi 9h à 12h. A compter du 28 juillet, il est prévu un accueil temporaire des services postaux dans les locaux de l'ex CAMY (sous réserve).

La communauté urbaine GPS&O et Magnanville



Quels sont les dossiers sur lesquels les élus et les services travaillent actuellement ?

Après l'organisation des instances communautaires et de la représentation des élus des communes dans les différents secteurs d'activités, les budgets, les subventions, les six premiers mois de fonctionnement de la Communauté Urbaine ont été denses. Il reste beaucoup à faire notamment pour le transfert de certaines compétences comme la voirie pour Magnanville.

Pour notre commune comme pour les 73 communes de la Communauté Urbaine, après une année transitoire, les investissements et l'entretien des voiries seront gérés par la Communauté Urbaine à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cela implique également la propreté des voies et le stationnement. Sept agents de la ville rejoindront donc la CU en janvier, avec le matériel nécessaire à leurs missions. Nos marchés publics d'entretien en espaces verts, en entretien du bitume des routes, l'éclairage public, le balayage des voies, la tonte de la majorité des espaces verts, le salage l'hiver... ; autant d'exemples d'activités et de contrats qui rejoignent la Communauté.

Les donneurs d'ordre ne seront plus communaux.

Tout cela nécessite une réelle adaptation afin que la qualité du service rendu ne soit pas perturbée par ces nouveaux modes d'organisation. Les élus et les cadres des collectivités y travaillent très régulièrement.

Financièrement, l'impact de ce qui est transféré à la communauté et qui de fait n'apparaîtra plus dans les charges de notre budget communal sera déduit des dotations financières attendues de la CU. En fait, cela doit être neutre pour le budget communal.

Pour faire simple, il faut apprendre à travailler ensemble et à se faire confiance. C'est un enjeu fort pour demain et le pari doit être gagné !

Nouveau découpage opérationnel d'intervention EST/OUEST

OUEST

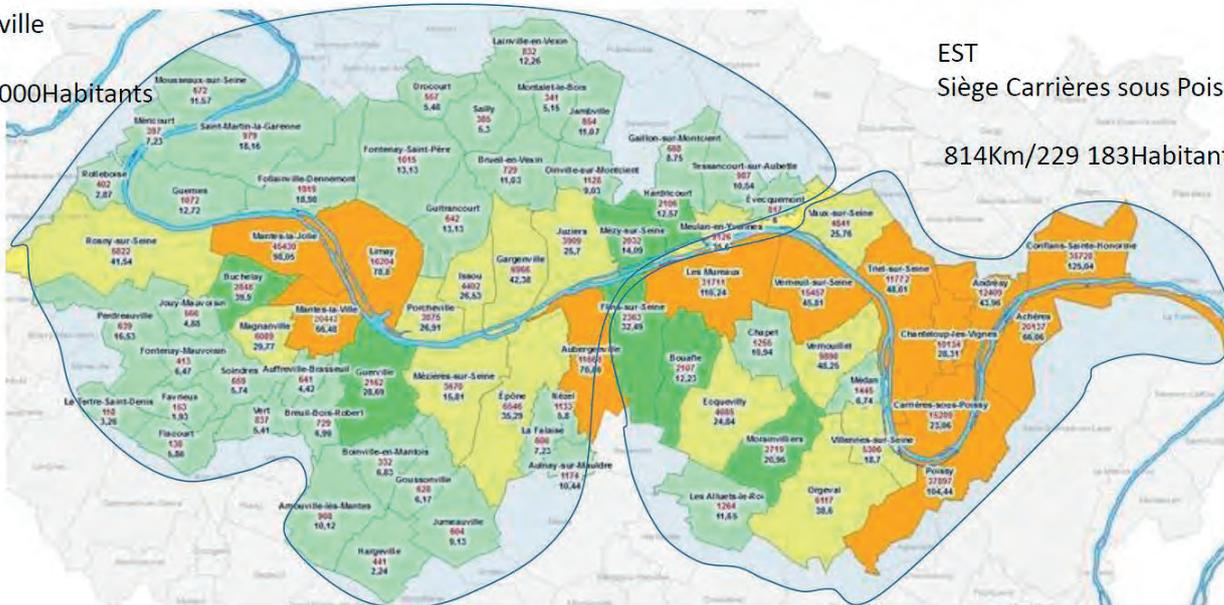
Siège Magnanville

1 011Km/180 000Habitants

EST

Siège Carrières sous Poissy

814Km/229 183Habitants



Quelques chiffres

Un territoire de 73 communes :

- 29 sur la rive droite de la Seine
- 44 sur la rive gauche

1838 km de voiries à entretenir sur le territoire de GPS&O

1011 km pourraient être rattachés au siège de la CU sur Magnanville (locaux ex CAMY)

Dont les 19,853 km de voirie et les 12,013 km de chemins ruraux de la commune de Magnanville

Environ 55 km de fleuve - la Seine et ses 18 îles

18 franchissements routiers (ponts, passerelles et viaducs)

20^e

Forum des associations

Dimanche **4 septembre** 2016

De 10h à 17h30

Complexe sportif Firmin Riffaud
Place Mendès France

